

SANTE Lors d'un séjour temporaire dans un pays de l'Union européenne, la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) est très utile pour faciliter la prise en charge des soins médicaux, y compris les soins hospitaliers.

Soins à l'étranger : pensez CEAM !

Dans quels pays utiliser cette carte ?

La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) est valable jusqu'à sa date d'expiration dans les pays de l'Union européenne - Espace économique européen (UE-EEE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni*, Slovaquie, Slovénie, Suède. Mais également en Suisse.

Quelles démarches pour la demander ?

La CEAM est une carte individuelle, gratuite et valable deux ans qui doit être demandée pour chacun des membres du foyer (y compris les enfants de moins de 16 ans). Pour la télécharger, se connecter



MSA POITOU

sur <https://poitou.msa.fr/lfp/application-mobile-msa-et-moi>. La carte sera disponible dans l'application au plus tard le lendemain (hors week-end et jours fériés).

Une carte physique vous sera également envoyée à votre adresse postale. Si une CEAM est déjà en cours de validité, elle apparaîtra dans l'application avec sa date d'expiration. Il est possible de la télécharger en pdf sur le site internet poitou.msa.fr via Mon espace privé.

Il est possible aussi de la demander auprès de votre MSA, environ trois semaines avant votre déplacement. Elle sera envoyée par voie postale au domicile.

Comment l'utiliser ?

En cas de soins médicaux pendant le séjour, la carte CEAM doit être présentée au professionnel de santé. La prise en charge peut varier selon le pays de séjour et le type de soins nécessaires. En fonction du pays dans lequel

se déroule le séjour, il y a deux possibilités :

- soit il n'est pas nécessaire de faire l'avance des frais médicaux,
- soit les soins doivent être payés, et la demande de remboursement des frais sur place est à faire auprès de l'organisme d'Assurance Maladie du pays de séjour.

En cas d'oubli, de perte ou de vol de la CEAM, pensez à conserver les factures, feuilles de soins ou prescriptions qui ont été fournies. À votre retour, adressez-les à votre MSA accompagnées du formulaire « soins reçus à l'étranger ».

Et pour les séjours en dehors de l'Europe ?

Pour des soins inopinés reçus lors d'un séjour en dehors de l'Europe, le remboursement peut être effectué à votre retour.

Pour en savoir plus, consultez la page internet poitou.msa.fr/

[sante/couverture-a-l-etranger](#).

MSA POITOU

* Pour connaître les informations liées au Brexit, rendez-vous sur <https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html>.

AIDE FINANCIÈRE POUR LES DÉPARTS EN COLO

■ Le Pass Colo concerne uniquement les enfants qui fêtent leurs 11 ans au cours de l'année 2024. Il s'adresse aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €. Le montant du Pass colo varie entre 200 et 350 €.

■ Pour en bénéficier, il n'y a aucune démarche à effectuer. Les familles éligibles ont reçu un mail ou un courrier. Pour en savoir plus, consulter le site www.jeunes.gouv.fr/passcolo.